

Délibération du Conseil municipal

Séance du 27 septembre 2022

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHRON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corine, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, RETHORE Jacqueline
Absent(s) excusés	
Absent(s)	
	PARENTEAU Jean-Louis, YANNOU Aude
Secrétaires de séances	
	LANGLOIS Danielle, REGRAGUI Sidi Kamal

Convocation adressée le 21 septembre 2022, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations publiée le 29 septembre 2022, article L.2121.25 CGCT

22SE2709-09 | Adhésion et convention avec le réseau « La Place des Villages »

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la transition écologique et aux travaux expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la démarche des Avan'Cé Climatiques engagée par la Ville,

Considérant le projet de convention d'objectifs entre l'association En Transition et les communes de Briollay et des Ponts-de-Cé,

Considérant l'avis du Comité consultatif de l'aménagement et de la Transition écologique du 19 septembre 2022,

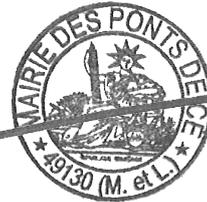
En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'adhérer à la Place des Villages,
- Désigne comme représentant titulaire Monsieur Yohan GAILLARD, conseiller municipal délégué au Plan Climat et représentant suppléant Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux,
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion au réseau « La Place des Villages »
- Approuve les termes de la convention d'objectifs entre l'association En Transition et les communes de Briollay et les Ponts-de-Cé,
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

VOTE	
En exercice 33	POUR 31
Présents 27	CONTRE 0
Pouvoirs 4	ABSTENTION 0
Pris part au vote 31	TOTAL 31

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON



The seal is circular with the text "MAIRIE DES PONTS-DE-CÉ" around the top and "49130 (M. et L.)" around the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a sun, a bridge, and a river.